



2, rue Jules Ferry
 C.S. 90729
 60012 Beauvais Cedex
 Tél. :3230 (prix d'un appel local)
 www.caf.fr

Quotient ressources à l'envoi du dossier

Numéro allocataire

DEMANDE PRET COMBUSTIBLE

IMPORTANT

DANS LA LIMITE DU MONTANT DE L'AIDE MAXIMALE FIXÉE

Nom et Prénom de Monsieur :

Date de naissance : Nationalité :

Profession de Monsieur : Employeur :

Nom et Prénom de Madame :

Date de naissance : Nationalité :

Profession de Madame : Employeur :

* Situation familiale : Mariage Divorce Vie maritale Veuvage Séparation Célibataire

Depuis le : (* Cocher la case correspondant à votre situation)

Adresse :

..... Tél. :

Adresse électronique :@

Sollicitent un prêt de € remboursable en mois (24 mensualités maximum).

A Le

Signature et cachet obligatoires du tuteur,
 si les prestations familiales sont versées à l'U.D.A.F.O.
 Nom et Prénom du tuteur

Signature de la famille,

**Il est indispensable de posséder l'accord écrit de la Caisse d'Allocations Familiales avant d'effectuer l'achat.
 La demande doit être correctement remplie et les documents demandés joints sous peine de retard dans l'obtention de l'aide.**

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont le destinataire est la caisse d'Allocations familiales. Cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Directeur de la caisse d'Allocations familiales qui verse les prestations.

04/2024



Enfants et/ou autres personnes au foyer

	NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE		NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE
1	6
2	7
3	8
4	9
5	10

Naissance attendue pour le

Renseignements sur vos revenus

(Inscrire les ressources **MENSUELLES** actuelles mais ne pas indiquer les prestations familiales)

NATURE	MONSIEUR	MADAME	AUTRE PERSONNE
• Salaires (<i>indiquer le net imposable et non le net perçu</i>)
• Indemnités chômage
• Indemnités journalières
• Pension alimentaire ou autres pensions
• Autres ressources (à préciser) :
TOTAUX			

A compléter impérativement

Avez-vous déposé un dossier auprès de la Commission de Surendettement à la Banque de France ? oui non

Dans l'affirmative, joindre obligatoirement un accord écrit de la Commission de Surendettement précisant que celle-ci est favorable à l'octroi du prêt sollicité.

Avez-vous bénéficié d'une Procédure de Rétablissement Personnel ? oui non

Si oui à quelle date ?

Renseignements sur l'achat envisagé

.....
.....
.....
.....

**JOINDRE UN DEVIS
LIRE ATTENTIVEMENT LE REGLEMENT CI-JOINT**



REGLEMENT PRET COMBUSTIBLE

- **OBJECTIF**

Faciliter pour les familles l'achat de combustible pour un chauffage individuel.

- **BÉNÉFICIAIRES**

Familles allocataires ressortissantes du régime général (y compris les agents de l'Etat, de la Poste, de la Snct, de la Ratp, de France Télécom, des industries électriques et gazières et les artisans ruraux) qui :

- Soit ont déclaré une première grossesse (à compter du 7ème mois de grossesse) et sont bénéficiaires de l'Aah, du Rsa ou de la Prime d'activité
- Soit ouvrent droit à une prestation familiale légale au sens de l'article L 511-1 du Code de la Sécurité Sociale
- Soit bénéficient de l'Aide Personnalisée au Logement (Apl), de l'Allocation aux Adultes Handicapés (Aah), du Revenu de Solidarité Active (Rsa) ou de la Prime d'activité et assument la charge effective et permanente d'un enfant de moins de 21 ans au sens des prestations familiales.

Le droit est ouvert aux allocataires en situation de garde alternée.

- **NATURE – MONTANT DE L'AIDE ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

Prêt

L'aide est accordée sous forme de prêt sans intérêt, dans la limite d'un montant plafond de **1 500€**, au demandeur disposant d'un quotient familial **inférieur à 1 000€**.

Le montant de l'aide est calculé sur la base du devis fourni à l'appui de la demande complétée par la famille.

- **CUMUL POSSIBLE**

L'aide peut se cumuler avec deux autres prêts de nature différente.

- **MODALITES DE VERSEMENT**

Le versement de l'aide est effectué en une fois, directement au fournisseur, dès réception :

- ✓ Du contrat de prêt signé par la famille,
- ✓ De la facture établie par le fournisseur indiquant la nature, la référence et le prix du combustible.

- **CONDITIONS DE REMBOURSEMENT**

Le prêt peut être remboursé en 12 mensualités maximum.

La première échéance est fixée au deuxième mois suivant le versement du prêt.

- **IMPORTANT**

L'aide concerne l'achat de combustible pour un chauffage individuel : charbon, bois, fuel, gaz, granulés.

En aucun cas, le prêt ne peut être accordé pour couvrir une facture d'électricité ou de gaz émise par un fournisseur d'énergie.

04/2024

